Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 22 juin 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (15)
Collation2 p. (177r, 178v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 22 juin 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 07/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47827

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction22 juin 1874
Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)
DestinataireGrebel, Alphonse (vers 1819-)
Lieu de destinationGuise (Aisne)

Description

RésuméAlphonse Grebel a demandé à Godin un conseil sur la conduite que doit tenir le conseil municipal à l'égard des vexations dont celui-ci est l'objet. Godin recommande à Grebel de résister au maire de Guise avec patience et calme et de ne lui donner aucun motif d'esclandre : « Mais ce qu'il faut pour vous, c'est de laisser s'accumuler les uns sur les autres les actes d'arbitraire du maire sans entrer en lutte avec lui. » Il lui paraît nécessaire d'établir des procès-verbaux objectifs des délibérations du conseil municipal. Godin souhaite connaître les principaux griefs faits au maire, avoir l'assurance que le conseil ne rentrera pas en lutte avec lui au nom de la légalité et du droit, et il ne veut pas être mêlé aux débats. Dans le post-scriptum, il annonce qu'il a perdu son procès dans l'affaire Boucher et Cie à Nancy.
SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

Conflit, Idées politiques, Procédure (droit)
Personnes citéesMaillet, Joseph Alfred
Lieux citésNancy (Meurthe-et-Moselle)
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 07/07/2023
Dernière modification le 18/09/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47827